

ANNÉE 2025-2026



PROJET PÉDAGOGIQUE

ENFANCE JEUNESSE VILLAZ



- ↳ Le projet pédagogique du service Enfance de Villaz découle du projet éducatif de la Fédération des Œuvres Laïques (FOL74).
- ↳ Le projet pédagogique a été rédigé par l'équipe de direction, en collaboration avec l'équipe permanente.

QU'EST-CE QU'UN PROJET PEDAGOGIQUE ?

Le projet pédagogique traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes et ses grandes orientations éducatives. Il définit le sens de ses actions. Il fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il s'agit d'un projet annuel qui vise à favoriser la continuité de l'action. L'organisateur indique de quelle façon il fait le lien entre les accueils et les différentes actions qu'il organise.

PAR QUI A-T-IL ETE REDIGE ?

Le projet pédagogique est écrit par l'équipe de direction en collaboration avec l'équipe permanente. Il est validé par la FOL74 ainsi que la Mairie de Villaz.

POUR QUI A-T-IL ETE ECRIT ?

Ce projet pédagogique s'adresse :

- Aux familles, afin de leur permettre de mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs et/ou attentes, de mieux comprendre les choix fait par l'équipe ...
- Aux équipes pédagogiques, afin de connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci met à leur disposition pour mettre en œuvre ses objectifs.
- Aux différents partenaires, afin de connaitre les objectifs généraux de la structure et sa vocation.
- Aux différentes institutions (SDJES, CAF ...), afin de repérer les intentions éducatives développées dans chaque accueil, ce document est aussi un support lors du contrôle et pour les demandes de subventions.

I/ Présentation du service Enfance de Villaz

1. Carte d'identité de la structure



SERVICE ENFANCE-JEUNESSE VILLAZ **CENTRE DE LOISIRS - ACCUEIL PERISCOLAIRE – VILLAZ'ADOS**

Organisateur : Fédération des Œuvres Laïques 74

Directrice : Anne-Claire Langlois

Adresse : 79 avenue de Bonatray – 74370 VILLAZ

Téléphone : 06.49.30.29.49 – 04.50.60.29.54

Mail : jeunessevillaz@fol74.org

2. Le territoire de la structure

La structure est située sur la Commune de Villaz. En Haute Savoie, blottie au pied du massif du Parmelan (1835 m d'altitude), Villaz est situé à 12 km d'Annecy, entre Dingy-St-Clair, Nâves-Parmelan, Annecy-le-Vieux, Argonnay, Saint Martin de Bellevue, les Ollières et Aviernoz.

Depuis le 1er janvier 2017, Villaz a intégré le Grand Annecy. Le Grand Annecy regroupe 34 communes, soit près de 200 000 habitants. Les 34 communes se sont unies au sein d'un bassin de vie commun en vue d'organiser en plus grande cohérence sur les compétences suivantes : développement économique, mobilité, eau potable, valorisation des déchets, personnes âgées et valorisation du territoire. La compétence enfance-jeunesse reste propre à chaque commune.

La population de Villaz s'élève à 3 473 habitants (chiffre INSEE en 2022). La population ne cesse de s'accroître d'années en années. Cela s'explique par le développement des services de la ville, la proximité du bassin annécien et de la frontière Suisse ainsi que du cadre de vie agréable qu'offre Villaz (petite ville, nature ...).

Le groupe scolaire de Villaz est constitué de 336 élèves (maternelles et élémentaires) pour l'année 2025/2026. Le collège de secteur est situé à Groisy.

A ce jour, la commune de Villaz a un partenariat avec la mairie de Nâves-Parmelan qui permet aux habitants de cette dernière de profiter des services du centre de loisirs aux mêmes tarifs que les résidents de Villaz.



c. Le public accueilli

Le centre de loisirs comme l'accueil périscolaire accueille des enfants **de 3 à 11 ans** de la commune et de Nâves-Parmelan mais aussi des communes extérieures. Les locaux permettent d'accueillir jusqu'à 190 enfants, dont 70 de moins de six ans. Mais en fonction de nos autorisations PMI et SDJES, nous pouvons en accueillir 140 dont 80 de moins de 6 ans.

Le service gère aussi un **accueil jeune de 12/17ans** de la commune et de Nâves-Parmelan mais aussi des communes extérieures. Ce dispositif se nomme « **Villaz'Ados** ». Les locaux sont situés sous le presbytère, 1 place de la mairie 74370 VILLAZ.

Pour l'accueil périscolaire avant et après l'école, nous accueillons uniquement des enfants scolarisés et présents à l'école primaire de Villaz.

L'enfant étant au cœur de nos préoccupations, nous considérons l'enfant comme un être humain à part entière, dont les besoins fondamentaux sont schématisés dans la pyramide ci-dessous



L'enfant est un être social qui réagit à l'environnement matériel, social et affectif dans lequel il grandit. C'est pourquoi, toute personne œuvrant en direction de ce public doit connaître ce dont l'enfant est capable, ses réactions, ses besoins, ses capacités, et cela fonction de son âge. Si besoin, nous avons des documents dans le bureau de la direction reprenant les étapes du développement de l'enfant entre 3 et 11 ans et leurs besoins.

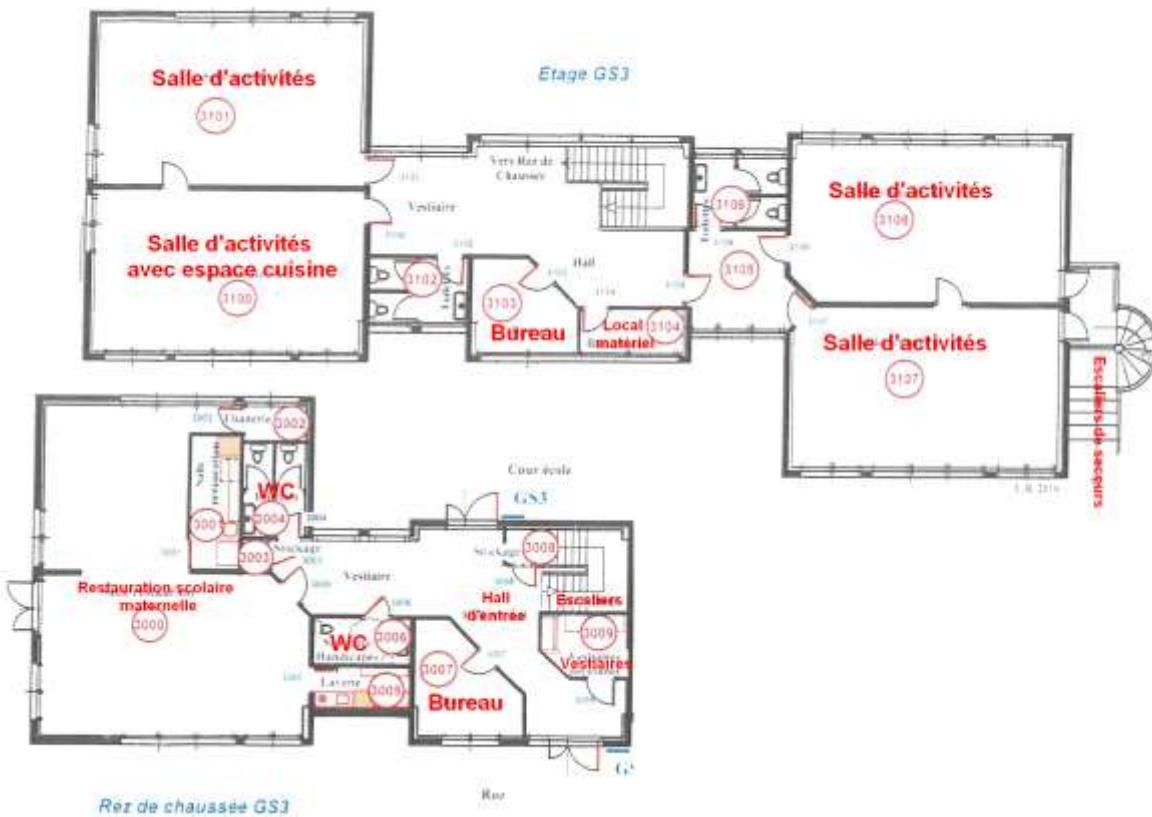
d. Les locaux de l'accueil

L'accueil périscolaire et du centre de loisirs se déroule dans les bâtiments de l'école de Villaz, locaux mis à disposition par la Mairie. L'accueil a lieu principalement dans le bâtiment du groupe scolaire 3 et 1 classe du bâtiment 1. Ce bâtiment est réservé au périscolaire et au centre de loisirs (voir plan ci-dessous).



Nous avons accès aux espaces extérieurs (cours et jeux), aux deux bâtiments de la restauration scolaire (maternelle et élémentaire) ainsi qu'à la salle de motricité.

PLAN DU GROUPE SCOLAIRE 3 :



Pour le Villaz'Ados, l'accueil bénéficie d'un local indépendant.

Pour ces différents temps d'accueil, le Villaz'Ados utilise le local partagé intergénérationnel. Ce local est situé au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère. Le local a été entièrement rénové par la commune et mis à disposition par celle-ci. Les locaux sont déclarés auprès de la SDJES comme un local annexe de l'accueil de loisirs.

Qu'est-ce qu'un local intergénérationnel partagé ?

Ce local est un lieu pour les jeunes de 11 à 17ans mais pas uniquement ; Le but de ce lieu est de créer un espace de vie partagé, un lieu convivial où se rencontrent les jeunes et les moins jeunes et partagent un lieu et des activités.

Les objectifs du local :

- Créer un espace convivial ouvert aux jeunes et aux seniors.
- Partager un local répondant aux besoins de chacun.
- Favoriser le lien social entre les générations
- Favoriser le partage d'expérience, la transmission et l'enrichissement mutuel
- Mutualiser un local, du matériel et des moyens
- Créer un espace d'émergence de projets.

Sous réserve de disponibilité et selon le projet, la directrice peut faire une demande à la Mairie pour l'utilisation des locaux et espaces municipaux : salle des fêtes, bibliothèque, salle informatique ect ...

Les locaux sont entretenus par les agents d'entretien de la Mairie (nettoyage, hygiène ...) et par une entreprise de nettoyage privée. La restauration scolaire est assurée par des agents d'une autre entreprise privée qui assure la cuisine, la plonge et le ménage. Les agents des services techniques de la Mairie peuvent aussi être sollicités en cas de besoins (travaux, petits entretiens...).

Les locaux sont des locaux partagés entre les différents accueils (matin, soir, mercredis et vacances). Cela permet de pouvoir mutualiser le matériel et créer des espaces adaptés aux enfants et aux accueils.

Une attention particulière est accordée au rangement et à la sécurité dans les locaux.

II/ La Fédération des Œuvres Laïques 74

a. Qu'est-ce que la FOL74 ?

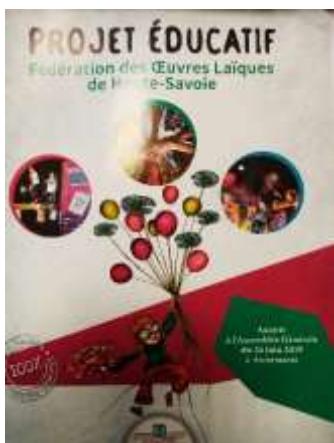
La fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie est une association de loi 1901. Elle trouve ses fondements dans les idéaux de Jean Macé et ceux de la ligue de l'enseignement.

La fédération fondée en 1929, a pour but, au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.

Pour répondre à cela, l'association se divise en différents secteurs :

- Secteur Vacances (colonies de vacances, accueil de loisirs, classes de découvertes ...)
- Secteur Sport (Usep, Ufolep ...)
- Secteur animation du Réseau (conventions, partenariat, accompagnement de projet ...)
- Service Formations (BAFA, BAFD, BPJEPS, service civique ...)
- Service Social (DDAMIER, CADA, CER ...)

b. Les objectifs éducatifs de la FOL74



La FOL74 a un projet éducatif à destination d'un large public permettant une démarche de projet, en passant du projet éducatif aux actions dans ses différents secteurs.

Le projet éducatif de la FOL74 repose sur 6 grands principes :

- **La laïcité**
- **L'éducation populaire**
- **L'éducation contre les discriminations et le racisme**
- **La démocratie, la citoyenneté et l'engagement**
- **L'économie social et solidaire**
- **La formation**
- **L'éducation au développement durable**



*Le projet éducatif de la FOL74 est disponible sur demande ou sur le site www.fol74.org.

c. Convention entre la FOL74 et la Mairie de Villaz

En septembre 2017, une 1^{ère} convention pluriannuelle d'objectifs a été signée entre la Commune de Villaz et la Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie (FOL74), en ce qui concerne la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. A partir du 1^{er} septembre 2020 cette convention intègre l'accueil périscolaire. Cette convention entre les deux instances a été reconduite pour une durée de 5 ans soit jusqu'en 2028

La commune de Villaz a toujours eu la volonté de répondre aux besoins des habitants en matière de lieu d'accueil et d'animation pour les enfants et les jeunes. A ce titre, elle est très attachée à une politique éducative en faveur de l'enfance et au service des familles, ce qui représente une mission d'intérêt général. Celle-ci s'inscrit dans le projet social communal privilégiant une démarche d'éducation populaire dans le prolongement du rôle de la famille.

La FOL 74, actrice de l'économie sociale et solidaire, a pour but de développer toutes les initiatives collectives, notamment celles en faveur de l'enfance et la jeunesse, en accompagnant les associations et les collectivités locales. Dans le cadre de son projet associatif, la fédération a défini les priorités suivantes :

- Inscrire l'action petite enfance, enfance et jeunesse dans des impératifs de politique sociale et éducatif, de lutte contre les exclusions et les discriminations.
- Renforcer le lien social avec les parents en favorisant le collectif et l'engagement.
- Créer les conditions favorables pour l'exercice de la Citoyenneté, des valeurs de respect, de tolérance, d'égalité, d'humanisme, de fraternité et de vivre ensemble.
- Eveiller la curiosité intellectuelle des enfants et des jeunes notamment par l'intermédiaire d'actions culturelles, artistiques, sportives, citoyennes pertinentes.

Compte tenu de l'orientation et des objectifs communs de la commune de Villaz et de la FOL74, ces deux entités ont décidé d'unir leurs efforts dans le cadre d'un partenariat symbolisé à travers une convention annuelle d'objectifs.

Qu'est-ce qu'une convention pluriannuelle d'objectifs ?

La convention d'objectifs est signée entre une association et une administration (État, collectivités territoriales, établissements publics), elle permet de fixer, pour une ou plusieurs années, les engagements respectifs de chacun autour d'un projet défini. L'association s'engage à mettre en œuvre une action ou un programme d'actions comportant certaines obligations destinées à permettre la réalisation d'un service, et l'administration s'engage à contribuer financièrement et matériellement à ce service.

Dans le cadre de cette convention l'association (FOL74) s'engage à :

- Accompagner la collectivité dans le développement de son service enfance-jeunesse.
- Assumer la gestion globale de l'accueil de loisirs.
- Mettre à disposition une directrice et des animateurs permanents.

La collectivité (commune de Villaz), quant à elle, s'engage à :

- Mettre à disposition les locaux (école ...)
- Mettre à disposition le matériel nécessaire au fonctionnement de l'ALSH
- Participer financièrement au fonctionnement de l'accueil.

La convention pluriannuelle d'objectifs est le fruit d'une réflexion commune entre les deux parties, elle est un guide et un outil d'évaluation.

Ce partenariat entre la commune et la FOL74 affirme les objectifs suivants pour l'ensemble de la population :

- Renforcer le lien social pour, entre et avec les habitants.
- Prise en compte de la dimension éducative de l'enfance et de l'adolescence, avec une place forte au vivre ensemble.
- Accès à la citoyenneté et partage des valeurs éducatives (respect, tolérance ...) qui constituent une base essentielle de l'éducation populaire.

Agir vers ces objectifs, c'est agir pour l'action sociale et culturelle globale dans la vie locale pour :

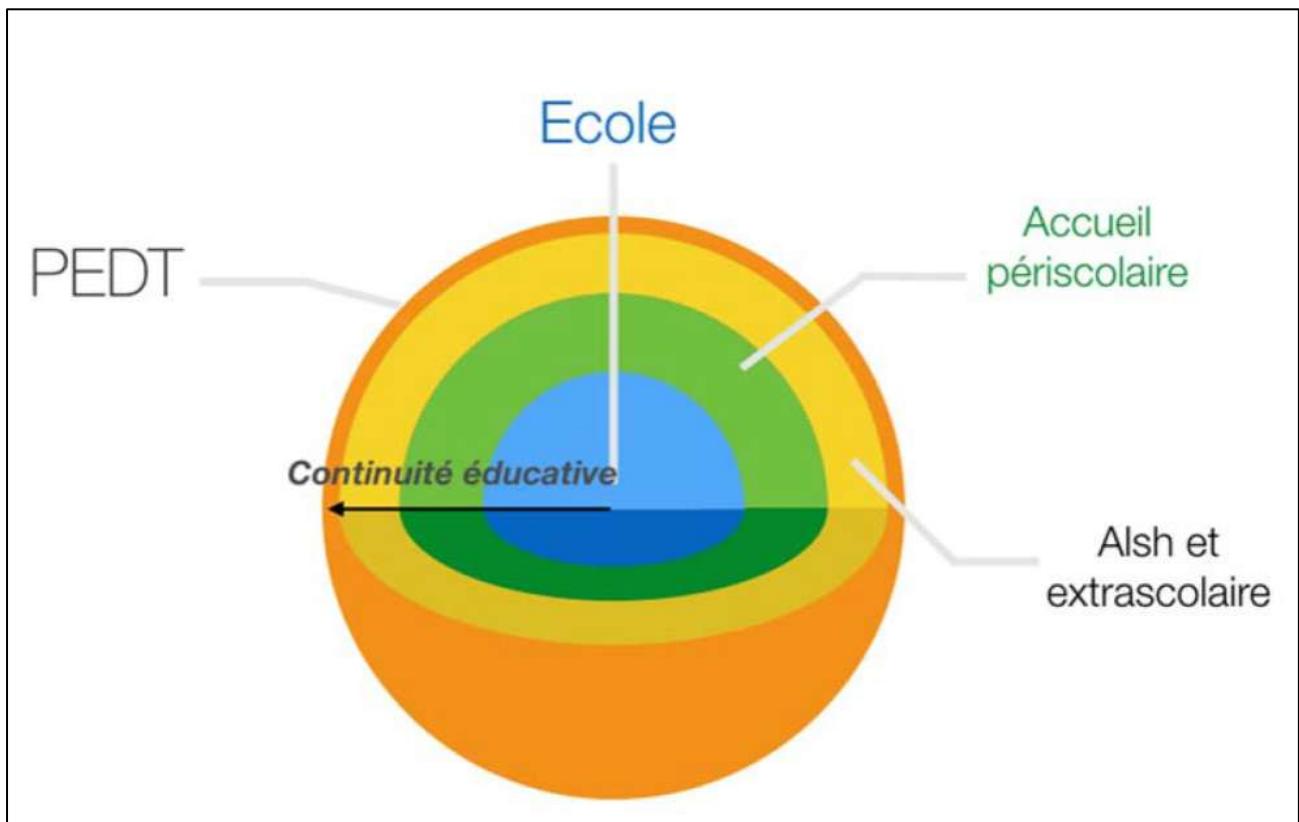
- Rompre l'isolement, lutter contre l'individualisme pour favoriser le collectif.
- Valoriser la place des familles dans leur fonction parentale et les accompagner.
- L'égalité des chances
- Favoriser les lieux de rencontres, de débats, d'échanges et de formations.
- Donner la priorité aux valeurs et au projet en direction des enfants et des jeunes, complémentaire au rôle de la famille et de l'école.
- Favoriser la fluidité de l'information et la qualité des relations professionnelles.
- Insuffler un dynamisme et une ouverture aux innovations.

d. Projet éducatif de territoire

Depuis Janvier 2020, la commune de Villaz a un projet éducatif de territoire (PEDT). Le projet éducatif territorial est un outil de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Les objectifs éducatifs de ce PEDT sont partagés par tous les acteurs :

- ❖ Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes
- ❖ Eduquer à la citoyenneté
- ❖ Valoriser tous les acteurs éducatifs

Notre projet pédagogique s'inspire et s'intègre aussi au PEDT de la commune.



III/ Les objectifs pédagogiques de la structure

a. Les objectifs pédagogiques

Les quatre objectifs pédagogiques cités ci-dessous sont le socle commun, le ciment, le liant entre les différentes structures du service :

1. DEVELOPPER LE VIVRE ENSEMBLE ET LA CITOYENNETE

- Développer l'écoute, le respect des différences et la coopération.
- Encourager la participation des enfants/ados aux règles de vie et aux projets.
- Sensibiliser aux discriminations et promouvoir l'égalité filles/garçons.

2. FAVORISER L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILISATION

- Favoriser la prise d'initiatives (projets d'enfants, activités auto-gérées, implication dans la préparation de sorties).
- Développer la confiance en soi et l'estime de soi.
- Impliquer les jeunes dans des rôles de responsabilité (ex. aide aux plus petits, mini-conseil des jeunes).

3. DEVELOPPER SA CULTURE ET SON OUVERTURE AU MONDE

- Découvrir de nouvelles pratiques artistiques, culturelles et scientifiques.
- Valoriser la diversité culturelle et les échanges interculturels.
- Travailler sur les thématiques du développement durable, de l'écocitoyenneté et des enjeux actuels.

4. ENCOURAGER LA SANTE, LE BIEN ETRE ET L'ENVIRONNEMENT

- Encourager les activités physiques et le jeu en extérieur.
- Développer des habitudes de vie saines (alimentation, sommeil, hygiène).
- Sensibiliser aux gestes écologiques et à la préservation de la nature.

Des objectifs pédagogiques aux actions : Loin d'être de belles paroles, les objectifs pédagogiques ne doivent pas être que de la théorie et ils doivent inspirer l'ensemble de nos actions. Les actions et animations prévues par l'équipe doivent avoir, dans tous les cas, une cohérence réelle avec le projet pédagogique et éducatif. Les objectifs doivent être partagés et mis en œuvre par tous les acteurs.



b. Le rôle de l'équipe pour atteindre les objectifs

Les objectifs doivent être partagés par toute l'équipe et chacun doit œuvrer dans ce sens.

1- DEVELOPPER LE VIVRE ENSEMBLE ET LA CITOYENNETE

- Instaurer et faire respecter des règles de vie claires, construites avec les enfants.
- Être un modèle de respect, de tolérance et d'équité.
- Favoriser les activités coopératives plutôt que compétitives.
- Faciliter la médiation en cas de conflits (écoute, reformulation, recherche de solutions avec les enfants).
- Donner la parole aux enfants (conseils d'enfants/ados, temps de discussion).

2- FAVORISER L'AUTONOMIE ET LA RESPONSABILISATION

- Donner des choix aux enfants/ados dans les activités et les responsabiliser dans la vie quotidienne (installation, rangement, gestion de petits groupes).
- Encourager la prise d'initiative en accompagnant, sans faire à la place.
- Valoriser les réussites, même petites, et accompagner les échecs comme des apprentissages.
- Adapter son degré d'accompagnement selon l'âge (différencier autonomie d'un 6 ans et d'un 12 ans).
- Mettre en place des projets construits avec les enfants/ados (par ex. organiser un spectacle, une sortie, un projet solidaire).

3- DEVELOPPER SA CULTURE ET SON OUVERTURE AU MONDE

- Proposer des activités variées et innovantes (artistiques, scientifiques, sportives, numériques...).
- Inviter les enfants/ados à partager leur culture, leurs passions et celles de leurs familles.
- Favoriser les partenariats avec des associations, artistes, artisans, intervenants extérieurs.
- Utiliser l'actualité, les événements ou les fêtes pour ouvrir la réflexion (semaine du goût, journée de la laïcité, Olympiades, expositions locales...).
- Encourager la curiosité et le questionnement plutôt que donner uniquement des réponses toutes faites.

4- ENCOURAGER LA SANTE, LE BIEN ETRE ET L'ENVIRONNEMENT

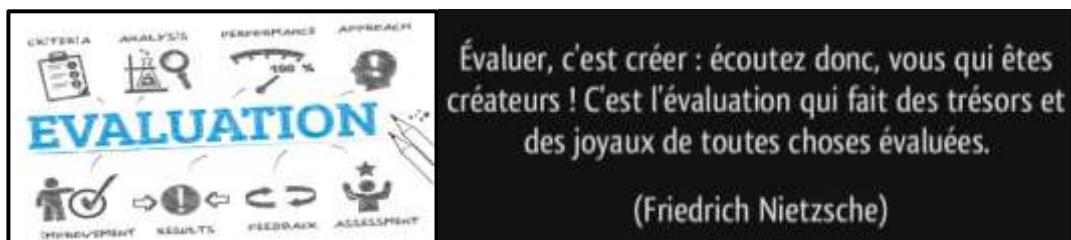
- Créer un cadre rassurant et bienveillant, où l'enfant se sent écouté et reconnu.
- Mettre en avant le plaisir du mouvement par des jeux, activités sportives et sorties nature.
- Sensibiliser aux bonnes pratiques (équilibre alimentaire, importance du sommeil, respect de l'hygiène).
- Valoriser les activités extérieures et la découverte de l'environnement naturel local.
- Initier les enfants à l'écocitoyenneté par des gestes simples (tri, recyclage, économiser l'eau/l'électricité, projets potagers ou zéro déchet).

c. Évaluation des objectifs

Un projet pédagogique est crédible seulement si on peut évaluer les objectifs. Pour chacun des objectifs nous l'évaluerons de manière suivante :

- **indicateurs d'évaluation** (ce qu'on observe),
- **moyens d'évaluation** (comment on observe/mesure),
- **moment d'évaluation** (quand et avec qui).

Objectif pédagogique	Indicateurs (ce qu'on observe)	Moyens d'évaluation	Moments d'évaluation
1. Vivre ensemble et citoyenneté	- Respect accru des règles - Moins de conflits ou résolution par la parole - Participation aux conseils d'enfants/ados	- Grille d'observation des comportements - Conseils d'enfants/temps de parole - Retours en réunion d'équipe	- Bilan à chaque période scolaire - Évaluation finale en fin d'année
2. Autonomie et responsabilisation	- Enfants qui prennent des initiatives - Propositions d'idées concrètes - Aide entre grands et petits	- Suivi des initiatives (cahier/tableau) - Observation lors des projets - Auto-évaluation des enfants/ados	- Après chaque projet - Bilan collectif en fin de trimestre
3. Culture et ouverture au monde	- Participation active aux ateliers - Découverte de nouvelles pratiques - Partage des découvertes avec le groupe	- Échanges/questionnaires enfants - Carnet de bord / photos - Retours intervenants & familles	- Après chaque cycle d'activité - Restitution lors d'événements
4. Santé, bien-être et environnement	- Plaisir dans les activités physiques - Adoption de gestes écoresponsables - Expression de bien-être (émotions positives)	- Observation directe - Défis écocitoyens suivis par les enfants - Expression des ressentis (dessins, météo des émotions)	- Observation continue - Bilan équipe fin de trimestre



L'évaluation des objectifs se base sur différents indicateurs (constats, outils d'évaluation) et se fait à différents niveaux auprès des enfants, des familles et de l'équipe.

Tout au long de l'année l'équipe met en place des outils d'évaluation permettant d'analyser et d'évaluer la mise en œuvre de ses objectifs (enquête, boîte à remarques, smileys, grille).

d. Les moyens mis à disposition

La mise en place de moyens pour développer des actions en adéquation avec les objectifs est indispensable :

- ✿ **Les moyens humains :** Une coordinatrice Enfance Jeunesse - Directrice des accueils qui a sous sa responsabilité des équipes d'animation (Accueil de loisirs et périscolaire). Les

équipes d'animation sont constituées de 6 à 12 personnes, formées et/ou diplômées. L'entretien et le ménage des locaux sont assurés par une entreprise privée ainsi que par des agents de la commune de Villaz.

- ⊕ **Les moyens matériels** : les différentes salles d'activités du groupe scolaire 3, la salle motricité, les espaces extérieurs (cours), deux bureaux, deux salles de restaurations scolaires.
- ⊕ **Les moyens pédagogiques** : Les accueils bénéficient d'une salle avec le matériel pédagogiques « classique » pour les activités créatives, d'un local avec le matériel d'extérieur (ballons...) ainsi qu'un espace recyclage. La FOL74 est aussi un centre de ressources avec de nombreux outils pédagogiques pouvant être mis à disposition des équipes (CDPC, cinéma, USEP ...).
- ⊕ **Les moyens financiers** : Les différents moyens financiers sont regroupés dans le budget annuel de la structure. Le budget est composé de plusieurs recettes : participation des familles, participation de la Mairie et subventions de la CAF.
- ⊕ **Les partenaires** : SDJES, CAF, Commune de Villaz, partenaires locaux (école, APE, bibliothèque, château de Bon Attrait ...), ainsi que les différents prestataires d'activités extérieurs.



« Tu peux tout accomplir dans la vie, mener tous les projets : si tu as le courage de le rêver, l'intelligence d'en faire un projet réaliste, et la volonté de voir ce projet mené à bien, il faut nous en donner les moyens ! »

IV/ FONCTIONNEMENT DES DIFFÉRENTES STRUCTURES

Vous pouvez demander le livret d'informations diffusé aux familles par mail avec les modalités d'inscription et les tarifs.

2 Fonctionnement du centre de loisirs.

Le centre de loisirs fonctionne les mercredis en période scolaire (sauf jours fériés) et durant les vacances scolaires (hormis celles de Noël et 3 semaines en Août). L'accueil est ouvert de 8h à 18h30.

Les mercredis les enfants sont inscrits soit à la journée complète soit à la ½ journée (matinée + repas), les vacances ils sont soit inscrits à la journée soit en forfait à la semaine.

Ci-dessous, la journée « type » avec les horaires ainsi que le rôle de l'animateur :

HEURE	POUR L'ENFANT	ROLE DE L'ANIMATEUR*
8h-9h15	Accueil échelonné des enfants Accueil au rez-de-chaussée par la direction Accueil dans les salles d'activités ou à l'extérieur : temps libre de jeux calme (dessin, jeux de société, petits jeux ...).	-Accueil des enfants, rassure les enfants si besoin -Suivi des arrivées // liste d'appel. -Présente les différents jeux possibles. -Veille au calme. -Temps permettant à l'équipe de préparer et d'organiser la matinée/journée.
9h15-9h30	Rangement de la salle / Présentation de la journée / (Rappel) des règles de vie / Passage aux toilettes	-Lance et aide au rangement. -Présente la journée (activités ...). -Rappelle les règles de vie collective.
9h30-11h45	Animations / Activités	-Lancement de l'activité -Explications des règles -Animation ...
11h45	Passage aux toilettes et lavage des mains	-Veille à l'hygiène de chaque enfant. -incite les enfants à passer aux toilettes.
12h-13h	Repas salle à manger, extérieur ou PN	-Favorise l'autonomie des enfants. -Incite les enfants à goûter de tout. -Veille au calme et au partage
13h-13h30	Temps informel à l'extérieur / jeux libres 13h30 : départ des enfants inscrits à la ½ journée (uniquement les mercredis)	-Ne propose pas d'animations spécifiques mais et à l'écoute des besoins et envies des enfants. Propose du matériel (jeux...). - L'équipe se répartie dans la cour pour assurer la sécurité des enfants. - Assure le départ des enfants et tient à jour sa liste d'appel.
13h30	Temps calme pour les grands (45 minutes) Sieste pour les petits (au moins 45 minutes)	-Veille au calme. -Propose des jeux calmes. -Lance la sieste (histoire, musique...) - Temps de pause en roulement
14h15	Fin du temps calme / Levé de sieste pour ceux qui ne dorment pas / Rangement / passage aux toilettes	-Lance et aide au rangement -Rappel le programme de l'AM.
14h30-16h30	Animations / Activités	-Lancement de l'activité -Explications des règles -Animation ...
16h/16h30	Goûter (à l'extérieur si le temps le permet)	-Veille au calme -Veille à ce que chaque enfant goute.
17h-18h30	Activités au choix (à l'extérieur au max) Départ échelonné des enfants	-Propose une activité au choix et l'anime -Rangement locaux et matériel si besoin

*Cette journée est une journée type, susceptible d'être modifiée en fonction des conditions météo, des besoins des enfants.
Elle ne prend pas en compte les journées de sorties et les veillées.*

* Quelque soit le moment de la journée, l'animateur est tout d'abord garant de la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant, du début à la fin de la journée.

b Fonctionnement de l'accueil périscolaire

Le périscolaire accueille les enfants avant et après l'école durant toute l'année scolaire. Le matin, il fonctionne de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h30.

Les enfants sont inscrits le matin et/ou le soir, les familles sont ensuite facturées soit la 1^{ère} heure sous forme de forfait et à la ½ heure ensuite jusqu'à 18h30.

Vous trouverez ci-dessous un matin et un soir « type » avec les horaires et le rôle de l'animateur :

HEURE	POUR L'ENFANT	ROLE DE L'ANIMATEUR*
7h30-8h20	Accueil des familles à l'étage ou à l'extérieur Accueil des enfants dans la salle ou à l'extérieur Temps libre, jeux et animations calmes.	-Accueil des enfants, rassure les enfants si besoin -Suivi des arrivées // liste d'appel. -Présente les différents jeux possibles. -Veille au calme.
8h20-8h30	Passage aux toilettes et préparation Accompagnement des enfants dans leurs classes respectives.	-Accompagne les enfants dans leurs classes ou dans la cour en toute sécurité. -Être vigilant aux affaires perdues -Faire transmissions aux enseignants si nécessaire.
16h30	Récupération des enfants dans leurs classes (maternelles) ou devant les bâtiments (élémentaire).	-Assure la sécurité des enfants -Suivi de la liste d'appel et des présences -Signal immédiatement toute absence à la direction.
16h30-17h	Passage aux toilettes et lavage des mains. Goûter par groupe à l'extérieur si la météo le permet ou dans les salles d'activités.	-Veille à l'hygiène de chaque enfant -Favorise l'autonomie des enfants. -Incite les enfants à goûter de tout. -Veille au calme et au partage
17h-18h30	Animations / Activités au choix ou par groupe Départ échelonné des enfants à partir de 17h	-Lancement de l'activité -Explications des règles -Animations... -Rangement et nettoyage -Suivi des départs // liste d'appel

*Quelque soit le moment de la journée, l'animateur est tout d'abord garant de la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant, du début à la fin de la période d'accueil.

c Villaz'Ados

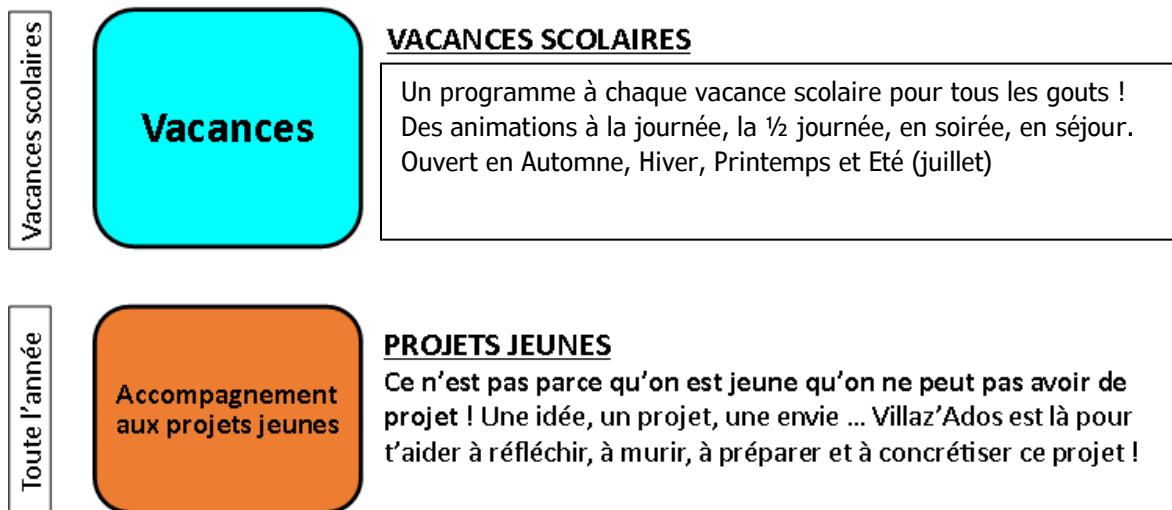
Ce nouveau local se situe au rez-de-chaussée de l'ancien presbytère de Villaz. Ce lieu a été entièrement rénové par la Mairie de Villaz. Ce local est né d'une volonté de développer les actions de Villaz'Ados et de permettre un lieu d'accueil pour les jeunes (12/17ans). Ce local sera un lieu pour les jeunes (12/17ans) mais pas uniquement ... Le but de ce lieu est de créer un local partagé, un lieu convivial où se rencontrent les jeunes et les moins jeunes et partagent des activités.

Les objectifs du local intergénérationnel partagé :

- Crée un espace convivial ouvert aux jeunes et aux seniors.
- Partager un local répondant aux besoins de chacun.
- Favoriser le lien social entre les générations.
- Favoriser le partage d'expérience, la transmission et l'enrichissement mutuel
- Mutualiser des locaux, du matériel et des moyens.

d. Les actions Villaz'ados

Sous le dispositif « Villaz'ados » se décline plusieurs actions : les vacances scolaires, les projets jeunesse et les actions intergénérationnelles.



a. Thème et fil conducteur

Un thème ou un fil conducteur sur l'année ou par période est défini par l'équipe. Ce thème peut être le même ou non sur tous les accueils.

Ces thématiques permettent d'abord de développer l'imaginaire mais aussi de tendre vers différents objectifs :

- Développer l'imaginaire et la créativité
- Susciter la curiosité et les découvertes.
- Permettre l'échange d'expériences.
- Développer les connaissances.
- Sensibilisation autour des thèmes choisis.

Le thème de l'année 2025/2026 sera : A définir en équipe le jour de la pré-reentrée.

f. Communication avec les familles

AVANT L'ACCUEIL	PENDANT L'ACCUEIL	APRES L'ACCUEIL
Par mail principalement et sms	Echanges à l'accueil des familles (matin et soir)	Par mail principalement
Communication via l'affichage, des flyers, les réseaux sociaux ...	Affichages et photos	Enquête de satisfaction ou questionnaire
Facebook : Enfance-Jeunesse Villaz	Blog du centre de loisirs (pendant les vacances)	Facebook : Enfance-Jeunesse Villaz

g. Animations et activités

L'équipe d'animations prépare et organise en amont ses activités. Les animations proposées aux enfants se doivent d'être variées, ludiques et éducatives. Les animations se font en petit ou en grand groupe, par tranches d'âge ou tous âges confondus, au choix ...

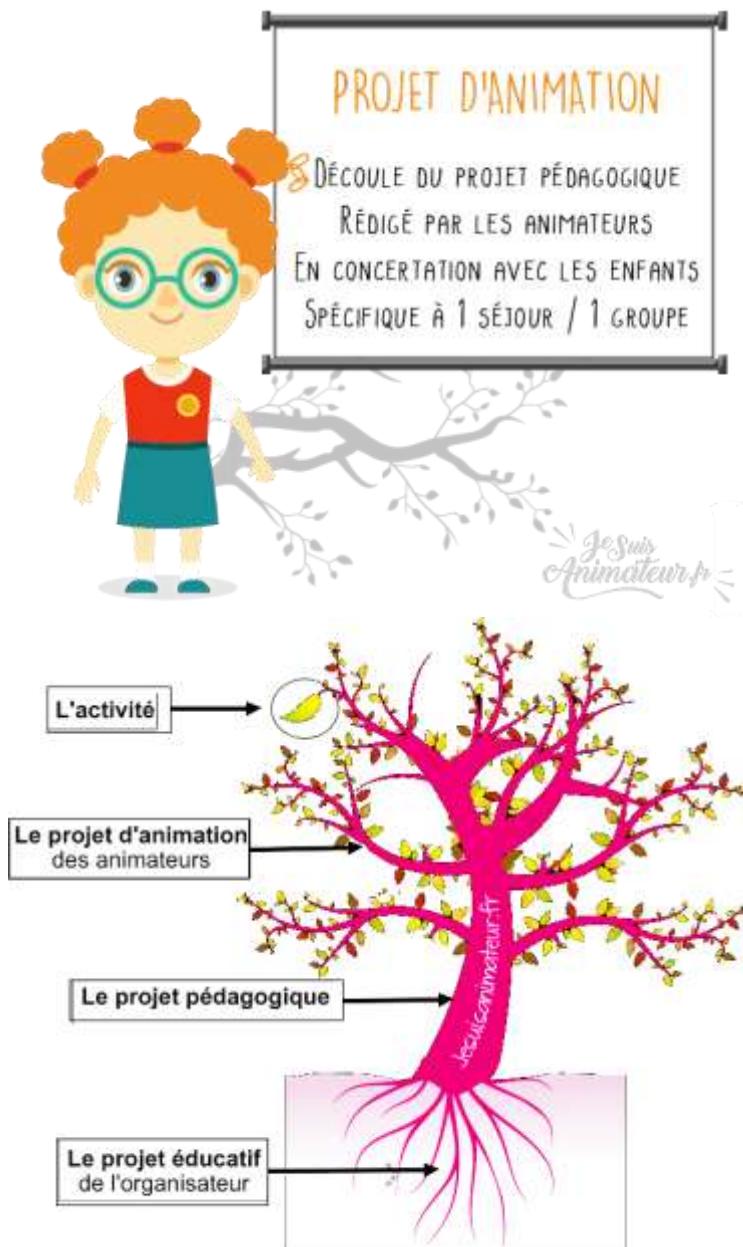
Le programme d'animations est établi en amont mais n'est pas figé, il est modifiable en fonction des conditions météorologiques, du groupe, des envies et des projets émergents. **Nous faisons le choix de ne pas diffuser en amont le planning aux familles, afin de préserver l'imaginaire des**

enfants et de ne pas avoir des « inscriptions de consommation » uniquement lié à une animation ou une sortie. Nous communiquons uniquement les jours des temps forts ainsi que les activités sous forme de cycle.

L'équipe propose différents types d'animations :

- ✓ Grands jeux de coopération
- ✓ Activités manuelles et créatives
- ✓ Ateliers cuisine
- ✓ Initiations sportives
- ✓ Activités culturelles
- ✓ Animations liées à l'environnement
- ✓ Veillées et nuitées
- ✓ Des temps informels/libres *

*L'enfant a parfois besoin d'être seul, de ne rien faire ou de choisir ce qu'il veut faire, c'est pourquoi l'équipe propose des temps « libres ». En aucun cas, cela veut dire que les enfants sont livrés à eux-mêmes, les animateurs assurent la sécurité de ce temps, sont force de proposition auprès des enfants et leur proposent du matériel. En amont de ce temps les règles sont clairement expliquées au groupe concerné (limites, matériel ...).



**Animer, du latin « *Animare* » : Donner de la vie, du souffle »
Voilà le maître mot de nos animations.**

V/ PROJET DE VIE COLLECTIVE

a. Les règles de vie

Comme dans tout lieu où des individus vivent ensemble, un cadre est défini et des règles sont posées. Quelles soient issues de la loi française ou basées sur des valeurs communes en lien avec le projet éducatif, elles ont été réfléchies en équipe et avec les enfants et jeunes afin d'assurer le bon déroulement de l'accueil. Elles concernent autant le comportement individuel que collectif, ainsi que le groupe dans son ensemble : enfants (jeunes) et équipe encadrante.

Ci-dessous, les principales règles de vie collective au sein de l'accueil :

ON DOIT ...	ON PEUT ...	IL EST INTERDIT ...
Respecter les autres (enfants et adultes)	JOUER ET S'AMUSER !	De dire des gros mots ou d'insulter
Prendre soin du matériel et le ranger	PARTICIPER AUX ANIMATIONS !	De courir ou de crier à l'intérieur
Respecter l'environnement	RIGOLER !	De casser du matériel
Goûter un peu de tout aux repas	PROPOSER DES IDEES !	De se battre ou d'être violent
Partager : jeux, repas ...	NE RIEN FAIRE !	De partir seul sans adulte
Ecouter les autres (enfants et adultes)	DONNER SON AVIS, S'EXPRIMER	De jouer avec la nourriture

b. Autorité, limites et sanctions



Il n'y a de liberté que lorsqu'un cadre et des règles sont établis. Dès lors, l'enfant sait ce qu'il peut faire ou non. **Non seulement les règles – les limites à poser aux désirs de l'enfant – sont nécessaires à son développement, mais elles constituent pour lui des repères indispensables.**

L'enfant doit apprendre que si des règles existent, ce n'est pas uniquement pour brimer et entraver sa liberté, mais pour lui permettre de mieux vivre en collectivité.

L'énoncé clair et tranquille de règles sécurise l'enfant. Comme si les limites lui offraient un obstacle auquel il s'affronte mais sur lequel il peut en même temps s'appuyer. L'absence de limites constitue une absence d'appui qui empêche l'enfant de grandir et d'intérioriser les règles, quelles qu'elles soient. Un enfant comprend tout, si vous posez un

interdit, sachez lui expliquer ses raisons.

✚ Autorité de l'animateur :

L'autorité n'est pas proportionnelle à la taille, au poids ni à la puissance des cordes vocales, heureusement ! D'ailleurs, un « animateur qui hurle » s'il est craint, ne sera pas forcément respecté, et une relation basée sur la méfiance et la crainte, engendrera malentendus, blocages et provocations. Inversement, on n'attend pas de l'animateur qu'il soit un copain pour les enfants.

Le statut d'animateur – bien qu'il vous confère un pouvoir – ne vous suffira pas pour être respecté ou obéi. L'autorité s'acquière. Les enfants vous l'accorderont comme une forme de reconnaissance de vos capacités et compétences. Ainsi, manquer de préparation lors d'une activité, ne pas répondre clairement aux questions de l'enfant, ne pas savoir dire « non » lorsqu'il le faut, ne pas être en mesure d'expliquer sa décision, ou se retrancher derrière une « autorité supérieure » (le directeur) sont autant d'occasions de voir son autorité s'effriter. L'enfant, teste

votre autorité et vos limites en entraînant des confrontations souvent difficiles à vivre mais indispensables à son développement.

Affirmer votre autorité de façon responsable, c'est avant tout respecter vous-même les règles que vous leur imposez. Trop insister ou se fâcher pour se faire obéir ébranle votre autorité. De telles attitudes révèlent d'ailleurs plus un manque d'autorité. Il est primordial de céder sur ce qui n'est pas important, de négocier autour de ce qui compte temporairement. Vous devez penser à faire évoluer les règles tout en restant ferme sur ce qui ne peut être remis en question. Évitez également de punir un jour ce que vous autorisez le lendemain. L'incohérence entraîne la confusion chez l'enfant et augmente ses attitudes d'opposition.

LES ATTITUDES À PRIVILÉGIER



- Négocier, proposer, suggérer
- Respecter et faire confiance à l'enfant
- Savoir prendre position
- Expliquer ses décisions
- Ne pas toujours se référer à quelqu'un d'autre (supérieur hiérarchique par exemple)
- Savoir s'adapter
- Être juste (prendre une décision par rapport à des choses définies, égales pour tous les enfants et partagées par le reste de l'équipe)
- Définir un cadre, des règles, etc.
- Cohérence générale de l'équipe d'animation envers les enfants

LES ATTITUDES À PROSCRIRE



- Abus de pouvoir
- Chantage
- Démagogie
- Laxisme (refus de responsabilité, ne jamais se positionner, etc.)
- Punition humiliante (corporelle, psychologique, etc.)
- Manipulation
- Séduction (vouloir à tout prix être le gentil animateur).
- Menacer d'une sanction et ne jamais passer à l'acte
- Crier tout le temps
- Privations (nourriture, etc.)
- Corvées

Sanctionner sans punir : sanction éducative

Avant d'envisager de sanctionner un enfant pour une transgression, assurez-vous d'avoir posé au préalable des règles claires et compréhensibles par tous. La sanction intervient dès lors qu'une personne a transgressé une ou plusieurs règles. La sanction se doit d'être cohérente, éducative et bienveillante :

OBJECTIFS DE LA SANCTION ÉDUCATIVE

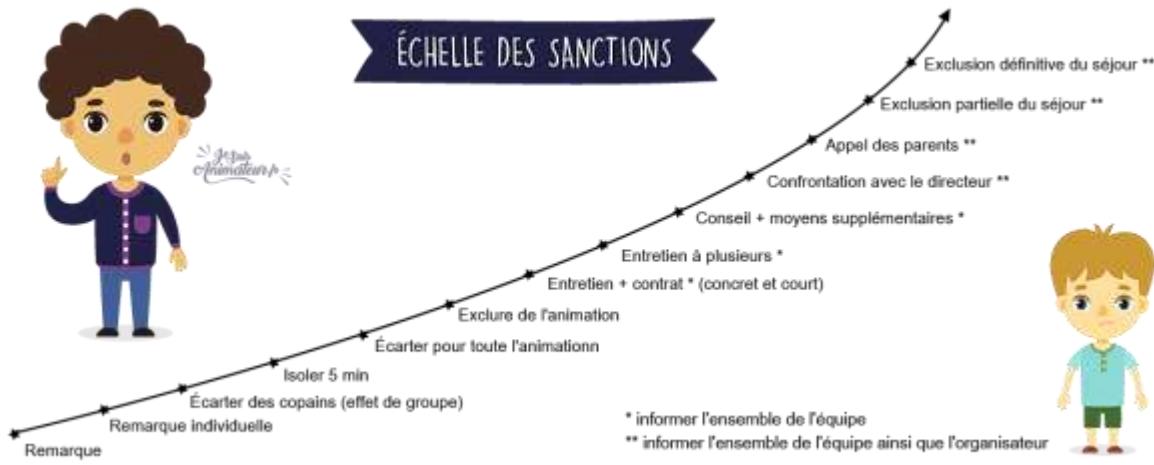


- Réconcilier le fautif avec lui-même. La sanction doit être juste, expliquée et proportionnelle à la faute.
- Pas de parallèle systématique entre la faute et la sanction
- Réduire la culpabilité et faire savoir, au coupable, qu'il n'y aura pas d'autres représailles
- Faire prendre conscience de ses actes. L'enfant et l'adolescent doivent apprendre la transgression de la loi

SANCTIONS : LES ATTITUDES À PROSCRIRE



- Menacer d'une sanction et ne jamais passer à l'acte
- Menacer d'une sanction impossible à appliquer ou à maintenir
- Affronter le groupe dans son intégralité : il se ligue contre vous et vous surpassé, vous dépasse.
- Sanctionner physiquement (frapper, secouer, faire mal, privation sommeil et nourriture)
- Sanctionner moralement (brimer, insulter, humilier, crier, rejeter, chantage, déception, distinction, chouchou, souffre-douleur, surnoms, blagues ironiques)



c. La vie quotidienne

1- Les repas



Le repas est à la fois un temps d'éducation **nutritionnel, social, environnemental et de responsabilisation**.

● Un temps d'**éducation nutritionnel** car il doit permettre aux enfants des découvertes culinaires, chacun doit goûter un peu de tout, il permet de rappeler l'importance de manger des fruits et légumes ...

● Un temps d'**éducation social** puisque ce temps se veut convivial et chaleureux, c'est un moment qui facilite les échanges et le partage (beaucoup d'enfants n'ont plus l'habitude de manger à table, tous ensemble ...).

● Un temps d'**éducation à l'environnement** puisqu'il permet de sensibiliser les enfants au gaspillage et donc de le limiter, d'aborder les saisons des fruits et légumes, de sensibiliser les enfants aux déchets (tri gaspillage...).

● C'est aussi un **temps de responsabilisation** qui permet de développer l'autonomie de chaque enfant : les enfants mettent la table, se servent, débarrassent, nettoient leur table ...

Les repas du centre de loisirs sont préparés par la société « 1001 repas » et ils sont livrés chaque jour. La société « 1001 repas » propose des menus variés et équilibrés et travaille avec des produits locaux et de saisons. Le repas est le plus souvent pris en salle à manger, mais parfois aussi à l'extérieur (pique-nique). Le goûter est acheté par l'équipe ou bien préparé par les enfants (ateliers cuisine), et il est pris au maximum à l'extérieur.

2- L'hygiène et le rythme de l'enfant



L'équipe veillera à respecter à tout moment de la journée le rythme de l'enfant (temps calme, sieste, alternance entre temps dynamiques et temps calme ...), elle veillera aussi à prendre en compte la fatigue et les besoins de chacun.

L'équipe s'assure aussi de l'hygiène de chacun. Avant et après chaque repas, elle rappelle aux enfants l'importance du lavage des mains. Elle stimule les enfants pour passer aux toilettes. En cas d'accidents (pipi ...), l'animateur veille à garantir l'intimité et l'hygiène de l'enfant.

3- Les déplacements



Les déplacements s'effectuent à pieds ou bien en autobus/mini bus.

Lors des déplacements à pieds à l'extérieur du centre, l'équipe applique les règles de la sécurité routière en vigueur : respect des passages piétons et des feux tricolores, déplacements sur la droite et en rang, répartition des adultes devant et derrière...

Lors des déplacements en autobus ou en mini bus, l'équipe applique la réglementation en vigueur : ceinture de sécurité, un siège = un enfant, les animateurs répartis dans le bus, un rehausseur pour les moins de 10ans dans le minibus ...

VI/ SÉCURITÉ ET INFIRMERIE

a. Infirmerie

L'ensemble de l'équipe met tout en œuvre pour assurer la sécurité physique des enfants (explication des règles, délimitation du terrain de jeu, rangement du matériel et des locaux ...). Elle est aussi garante de la sécurité morale de chacun, elle est donc vigilante à l'état de chaque enfant (fatigue, pleur, isolement ...).

Même si toute l'équipe est garante de **la sécurité physique et morale** de chaque enfant, l'assistante sanitaire : l'équipe de direction, en est référente.

La directrice et l'adjointe sont titulaires d'un brevet de premiers secours, sont les assistantes sanitaires.

A l'inscription les familles remplissent une fiche sanitaire, qui a pour objectif de recenser toutes les informations concernant l'enfant (allergie, régimes spéciaux, problèmes de santé, traitement, n° en cas d'urgences ...). C'est la direction qui est en charge de leur bonne réception, de leur lecture et de la retransmission à l'équipe.

Une fiche d'informations sanitaires et de recommandations sera à disposition de l'équipe dans les salles et au bureau afin que tout le monde soit informé et vigilant.

Concernant les médicaments : aucune personne de l'équipe ne peut administrer un traitement sans ordonnance (tel qu'il soit).

Si l'enfant doit suivre un traitement, il doit impérativement être accompagné d'une ordonnance. Celui-ci sera alors donné par la direction.

Si l'enfant est malade (fièvre, mal de ventre ...) durant le temps d'accueil, la direction contactera la famille afin de trouver une solution dans l'intérêt de l'enfant.

Si l'enfant a un accident relevant de la « bobologie » : égratignures, écharde, coups, petites coupures ... Toute l'équipe est habilitée à soigner l'enfant. En cas de doute, l'animateur doit alerter l'assistante sanitaire. L'infirmérie est située dans le bureau de la direction (toujours ouvert) et des trousse infirmerie sont à disposition de l'équipe en cas de sorties. Tous les accidents et soins (même minime) prodigués aux enfants doivent être retranscrits dans **le cahier infirmerie** de façon claire et détaillée. Les familles seront informées le soir même de la nature et des soins prodigués.

Si l'enfant a un accident plus « grave », l'ensemble de l'équipe connaît les numéros d'urgences et peut les contacter. La direction doit être rapidement informé, elle prendra en charge l'enfant, se rendra avec l'enfant au médecin ou à l'hôpital si besoin, c'est elle qui se charge de contacter la famille.

De plus, la direction, en collaboration avec l'équipe, se doit de porter assistance à toute personne en danger, c'est pourquoi elle se réserve le droit d'effectuer une « information préoccupante » auprès des services de protection de l'enfance, s'il y a un faisceau de présomptions suffisant et si la sécurité physique, affective et/ou morale de l'enfant semble compromis.

b. Sécurité



L'ensemble de l'équipe respecte la réglementation en vigueur et a connaissance de la conduite à tenir en cas d'incendie, alerte attentat ... (voir procédures en annexe 1 et 2).

Les locaux de l'accueil sont régulièrement soumis à différents contrôles afin d'assurer une sécurité optimale pour les enfants (PMI, SDJES, services sanitaires, SSI ...).

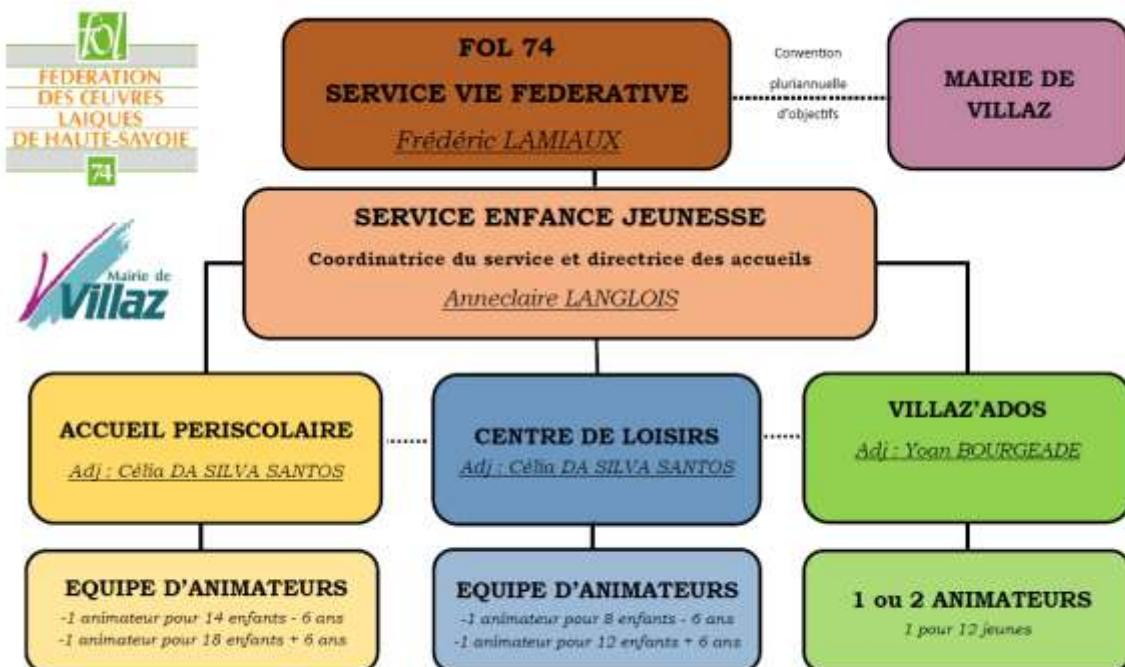
La direction s'engage à effectuer plusieurs exercices incendie afin que l'équipe et les enfants sachent comment réagir en cas d'incendie. La responsable est formée au système de sécurité incendie et connaît les différents dispositifs de sécurité (électricité, extincteurs ...).

L'ensemble de l'équipe est vigilant : n'encombre pas les sorties de secours, signale tout dysfonctionnement ...

Quelques soit les moments de la journée, l'animateur est référent de son groupe et doit connaître le nombre d'enfants présents et les compter régulièrement.

VII/ L'ÉQUIPE D'ANIMATION DE LA STRUCTURE

a. Organigramme du service :



Il existe évidemment une hiérarchie dans l'équipe, cependant chacun est, avant tout, animateur !

b. Rôles et devoirs de l'équipe

Les membres de l'équipe sont sous contrat (CDI, CDD ou CEE) et ils se doivent avant tout de respecter le droit du travail, les missions qui leurs sont confiées et de tenir une posture professionnelle.

Toute l'équipe s'engage également à faire vivre le projet éducatif de la FOL74 ainsi que ce projet pédagogique.

Voir annexe 3 : Ce que l'on attend d'un animateur.

Le travail d'équipe est basé sur 3 fondamentaux, que l'ensemble de l'équipe s'engage à tenir :

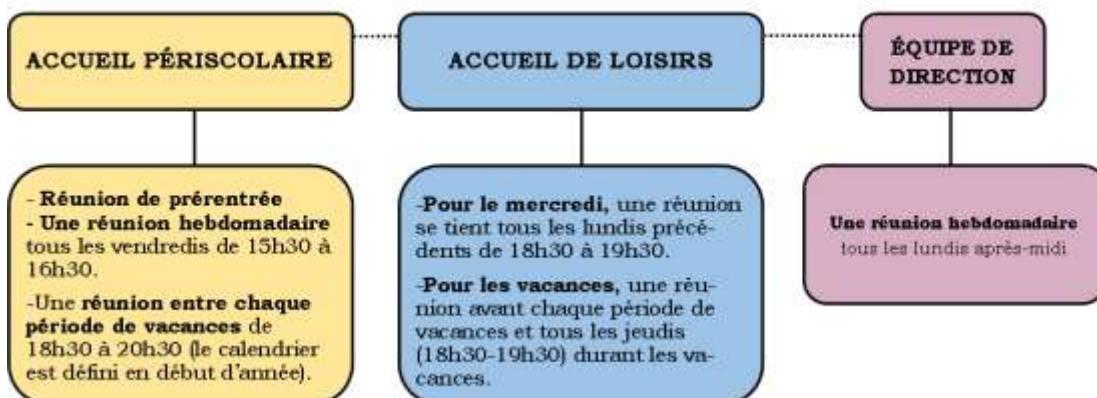
- La Confiance - La Transparence - La Communication



c. Organisation de l'équipe

Des temps de préparation, de réunions et de formations sont indispensables pour avoir un travail d'équipe de qualité. C'est pourquoi, pour les différentes structures, des temps collectifs sont programmés à cet effet.

RÉUNION D'ÉQUIPE ET PRÉPARATION :



¶ La directrice se réserve le droit d'ajouter des temps de réunions ou de bilans ou de formations.

Annexe n°1 : Procédure incendie et évacuation

SECURITE INCENDIE

LES RESPONSABLES DE L'EVACUATION SONT LES MEMBRES DE L'EQUIPE DE DIRECTION TOUTEFOIS TOUT LE MONDE DOIT AVOIR CONNAISSANCE DE LA MARCHE A SUIVRE ET L'APPLIQUER AVEC SERIEUX QUELQUE SOIT LA SITUATION.



Les plans d'évacuation sont affichés dans les locaux

⇒ **Alerte et alarme incendie :**

- Si vous constatez un incendie, déclencher l'alarme en appuyant sur le bouton :
- Une alarme sonore se déclenche pour lancer l'évacuation
- L'équipe de direction se charge d'appeler les pompiers.
- Sortir des locaux sans délai et dans le calme en suivant les consignes d'évacuation



/!\ SORTIE AVEC LA LISTE D'APPEL DE SON GROUPE !

⇒ **Évacuation les lieux**

- Ne pas paniquer, garder son calme **/!\ SORTIE AVEC LA LISTE D'APPEL DE SON GROUPE**
- Evacuer avec les enfants présents, ne laisser personne derrière soi. Un adulte devant et un derrière.
- Pensez à vérifier les toilettes, les placards ou tout autre cachettes possibles.
- Toujours se diriger vers la sortie et les issues de secours (s'ils le peuvent, les responsables vous donneront le circuit d'évacuation à suivre sinon choisir celui qui vous semble le plus proche du point de rassemblement et le plus sûr). **/!\ Les issues de secours et voies de sorties ne doivent pas être encombrés et doivent être toujours dégagées.**
- Ne pas prendre le temps de récupérer des affaires, de se chauffer ...
- Ne jamais emprunter les ascenseurs ou les monte-charges pour évacuer
- Ne jamais s'aventurer dans la fumée
- Ne jamais revenir vers l'origine de l'incendie
- Toujours toucher une porte avant de l'ouvrir. Si elle est brûlante ne pas l'ouvrir et utiliser un autre itinéraire de sortie
- Toujours ouvrir les portes avec précaution : les refermer s'il existe une pression ou si la zone derrière la porte est enfumée
- Toujours refermer toutes les portes ouvertes sans jamais les verrouiller
- Evacuer en rampant ou se rapprocher le plus possible du sol s'il y a une fumée importante
- Aller au point de rassemblement (sous les préaux dans la cour) avec le panneau ci-contre :
- Si le point de rassemblement n'est pas accessible, mettre le groupe en sécurité et tenir informé les responsables de votre localisation.
- Au point de rassemblement, faire se ranger calmement les enfants, s'assurer que tous les enfants/adultes sont bien présents



- Signaler aux secours ou au responsable d'évacuation, toute personne absente

LA PRIORITÉ EST LA MISE EN SÉCURITÉ DU PUBLIC.

⇒ Lutte contre l'incendie, conduite à tenir :

- Ne jamais se mettre en danger

- **Des extincteurs sont à disposition dans les locaux**, ne les utiliser que si votre groupe est mis en sécurité. Respecter une distance d'au moins 3 m pour un extincteur à poudre et d'au moins 1 m pour un extincteur à mousse. Diriger le jet d'extinction vers la base des flammes, jamais sur une fuite de gaz. En cas d'échec des moyens de première intervention, refermer la porte et les fenêtres de la pièce où se trouve l'incendie si elles sont accessibles sans risque, et évacuer les lieux en fermant toutes les portes sur le trajet sans jamais les verrouiller

- **Si le feu se trouve sur la voie d'évacuation et empêche la sortie**, s'en éloigner en fermant toutes les portes sur le trajet et essayer de s'abriter si possible dans une pièce comportant une arrivée d'eau : boucher tous les interstices avec des serviettes mouillées, boucher les orifices d'aération pour empêcher la fumée d'entrer dans la pièce, mouiller la porte, s'allonger sur le sol pour respirer le plus longtemps possible de l'air frais, placer un tissu mouillé devant le nez et la bouche ET RASSURER LE GROUPE, NE PAS PANIQUER !

⇒ Les bons réflexes pour prévenir et éviter les incendies :

- Ne rien mettre sur les radiateurs (vêtements, jouets ...).
- Ne pas encombrer les issues de secours et les voies de sorties (couloirs, escaliers...)
- Ne pas laisser les appareils électriques en veille.
- Ne pas surcharger les prises électriques.
- Ne stockez pas les bombes aérosols, les produits d'entretien et les matériaux combustibles – carton, papier, tissu ... près des sources de chaleur.
- Bien éteindre les cigarettes dans les cendriers et ne pas jeter ses mégots.
- Tenir les allumettes et les briquets hors de portée des enfants.
- Ne rien laisser sur le feu ou dans le four sans surveillance : casserole, plat...
- Eloigner les produits inflammables des sources de chaleur : radiateur, ampoule, plaques ...
- Ne pas raviver un feu ou les braises d'un barbecue avec de l'alcool ou de l'essence.
- Vérifier les appareils électriques : cordon abîmé, halogène sans grille de protection...

⇒ Rappel des numéros d'urgence :





CONSIGNES EN CAS D'ALERTE INCENDIE

ANNEXE 1



Si je vois de la fumée **j'appuie** sur le bouton d'alerte incendie le plus proche - je préviens la direction de ce que j'ai vu et où



Je rassemble tous mes enfants et les compte



Je sors immédiatement dans le calme par l'issue la plus proche sans rhabiller les enfants (1 anim devant/1 derrière)



Je prends ma liste d'appel, mon talkie Walkie

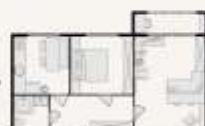
Je ferme les portes de ma salle



Je vais au point de rassemblement le plus proche



Je rassure les enfants et attends les consignes de ma direction



Voir plans page suivante



Lire le projet pédagogique



ANNEXE 2

Réagir en cas d'attaque

1. S'ÉCHAPPER

2. SE CACHER

3. ALERTER

4. RÉSISTER

SI OUI

SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

ÉTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (coudez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

SI NON FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

SI OUI ?

- Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.
- Qui ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)
- Qui ? : Nombre d'assailants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou tuées.
- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

SI NON CACHÉ OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distraizez l'adversaire (criez).
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (cas, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).

FAIRE FACE ENSEMBLE

PREMIER MINISTRE
Jean Castex
Gouvernement
Périer

Annexe n°3 : Le rôle de l'animateur

LE RÔLE DE L'ANIMATEUR

« *L'animation on y arrive parfois par hasard et on y revient par passion, par convictions, avec la folle idée de vouloir changer le monde!* »



L'enfant au cœur de nos préoccupations :

- ✓ L'animateur est garant et responsable de la **sécurité** physique, morale et affective de chaque enfant.
- ✓ L'animateur fait preuve de **bienveillance** et d'**écoute**.
- ✓ L'animateur est un **exemple** pour les enfants (tenue, vocabulaire..). « Faites ce que je dis et ce que je fais ! »
- ✓ L'animateur est motivé et dynamique (= le groupe le sera aussi !)
- ✓ L'animateur fait preuve d'**autorité** mais pas d'autoritarisme, pour se faire des **règles** de vie collective sont élaborées **par et pour le groupe**.
- ✓ L'animateur ne fait pas à la place de l'enfant, il accompagne, il fait avec et non pas pour, afin que l'enfant développe son **autonomie**.
- ✓ L'animateur met en œuvre des animations **variées, ludiques et adaptées**.
- ✓ L'animateur met en place des activités pédagogiques ayant pour finalité d'amener l'enfant à réfléchir ou à le faire grandir. **L'enfant est le citoyen de demain !**
- ✓ L'animateur veillera à considérer chaque enfant comme en **individu** au sein du groupe. Il veille à la bonne ambiance dans le groupe et est **médiateur** en cas de conflits.
- ✓ L'animateur à travers ses animations et son comportement **transmet des valeurs** : vivre ensemble, tolérance, laïcité, citoyenneté, respect ...

Le travail d'équipe est indispensable :

- ✓ L'animateur est capable **de travailler en équipe**.
- ✓ L'animateur doit faire preuve de **solidarité** et de **bienveillance** envers son équipe.
- ✓ L'animateur doit **communiquer** et s'**organiser** avec l'équipe.
- ✓ L'équipe d'**animateurs** se doit d'être transparente et honnête. Ne pas laisser les non-dits ou les problématiques grandir !
- ✓ L'animateur doit être capable de se **remettre en questions**, d'accepter les remarques (les remarques doivent être constructives et permettre d'avancer professionnellement).

BON TRAVAIL A TOUS !

Annexe n°4 : Grille d'évaluation des comportements

Grille d'évaluation des comportements

	Critères observables	1 = Rarement	2 = Parfois	3 = Souvent	4 = Toujours	Observations / exemples concrets
Respecte les règles de vie du groupe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Écoute les autres et attend son tour de parole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Participe à la résolution des conflits par la discussion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Prend des initiatives (propose une idée, une activité)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Assume une responsabilité confiée (rangement, aide, rôle donné)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fait preuve de curiosité et d'ouverture aux nouveautés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Partage ses découvertes, connaissances ou créations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Adopte des gestes écocitoyens (tri, respect du matériel, nature)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Participe avec plaisir aux activités physiques / de plein air	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Exprime ses émotions de manière adaptée (parole, dessin, météo des émotions...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Notes personnelles : -